

DROIT ET INSTITUTIONS

Simone NASSÉ et Hervé BLEUCHOT*

Cet ensemble bibliographique présente les publications éditées en 1997 dans le domaine du droit et illustre les difficultés récurrentes à recenser annuellement un champ aussi spécifique que le juridique. Nous avons marqué nettement dans nos subdivisions, l'opposition entre un droit d'origine religieuse, le *droit musulman*, et l'autre droit, dit *droit positif*. Mais les problématiques évoluent, et quoique cette opposition perdure, « sur le terrain », dans les débats au Maghreb et au Machreq, elle sera inévitablement remise en cause, ne serait-ce que par l'invasion de la science politique dans tous les recoins de la recherche. Au moment de passer la main à de plus jeunes, exprimons ici au moins une inquiétude : les recherches juridiques en tant que telles, sauveront-elles leur spécificité devant toutes ces décentrations, problématisations et déconstructions ? Mais on ne doit pas ignorer la participation des acteurs juridiques dans le système politique et nous conseillons au lecteur de se reporter également à la rubrique *Vie politique* afin de compléter ses recherches.

Le suivi éditorial que nous avons l'ambition de réaliser tous les ans n'a pas été plus facile que d'habitude pour cette livraison. Cependant, quelques publications apparaissent comme des ouvrages de référence et tout particulièrement en ce qui concerne les droits de l'homme. Par exemple, les contributions réunies dans l'ouvrage collectif « *Etat de droit dans le monde arabe* » apportent des études particulières de la situation des droits de l'homme dans les pays du monde arabe et musulman et offrent un éclairage sur la problématique de l'Etat de droit. D'autre part, de nombreux écrits émergent chaque année reprenant sous forme de compilation ou de réédition certains textes de base. On remarquera cette année, la sortie de nombreux textes officiels commentés pour la plupart. Ces reprises (code, recueil ou opuscule), témoignent d'une volonté de la part des autorités gouvernementales d'informer et de toucher un lectorat diversifié. A ce propos, bien que sorti en 1996, nous tenons à signaler la publication du volumineux *Recueil de sécurité sociale* de Ladhari Noé, qui rassemble en quelque 700 p. des études générales sur l'ensemble du système de sécurité sociale en Tunisie, des études spécifiques traitant de textes de portée générale accompagnés des articles de loi publiés entre 1992 et 1996.

Nous attirons aussi l'attention des chercheurs sur la publication des actes des journées de l'enfant devant la justice. Ces journées de réflexion organisées par le Centre national de la recherche pour la mère et l'enfant, ont eu lieu à Rabat les 18 et 19 mars 1994. Les intervenants ont abordé la question primordiale de l'enfant face à la loi, et du statut de cette dernière vis-à-vis de la convention des droits de l'enfant. Ils se sont interrogés également sur le rôle de la justice actuelle : qui juge et comment juger ?

Signalons aussi que la Documentation française à Paris et les éditions Bruylant à Bruxelles ont édités en 1997 le premier volume (452 p.) des textes

* Respectivement ingénieur d'études et chercheur à l'IREMAM.

des *Constitutions africaines*, (dont l'Algérie) rassemblés et présentés par Jean du Bois de Gaudusson, Gérard Conac et Christine Desouches. Le second tome (458 p.) publié en 1998 s'ouvre sur la lettre M. et les spécialistes du Maghreb y trouveront les Constitutions marocaine, mauritanienne et tunisienne.

Ce corpus bibliographique va cesser de paraître sous sa forme habituelle, comme on l'a dit, dès l'an prochain. Dans le cadre d'une refonte de notre *Annuaire*, une toute nouvelle formule plus axée sur la réflexion que sur l'information bibliographique, proposera au chercheur une approche, nous l'espérons plus satisfaisante, de ces sources documentaires.

Analyses

Droit musulman

• ZEMMALI Ameur – **Combattants et prisonniers de guerre en droit islamique et en droit international humanitaire**, Luigi Condorelli (préf.), Paris, Pedone, 1997, 519 p.

C'est une bonne grosse thèse, bien fournie en notes et en références, et somme toute bien classique par son sujet et par sa façon de traiter. Sujet classique en effet que de comparer le droit islamique et le *droit positif*. Et façon de traiter aussi bien classique, avec ses deux parties, subdivisées en deux, puis en deux. Les qualités du travail sont indéniables. L'auteur évite divers pièges. Il voit bien que le droit du jihad est un droit interne de l'Etat islamique, que la réciprocité n'en constitue pas le fondement (p. 35). De même il saisit bien que la théorie du *jihād* défensif est une réponse aux critiques de l'orientalisme (p. 51). Mais ce travail a aussi ses faiblesses. La recherche dans les traités de droit musulman n'a pas été poussée, et il semble bien que l'auteur soit plus à l'aise dans le droit international contemporain que dans le *fiqh*. Autre faiblesse, son irritation devant la traduction du *jihād* par *guerre sainte*. Pourtant l'auteur nous a bien dit qu'il s'agissait de guerre contre l'infidèle « *pour faire triompher la religion de Dieu* » selon l'expression d'Ibn Taymiya (p. 44-51). Que le *jihād* ait d'autres sens (lutte intérieure contre Satan, lutte par la parole contre les hypocrites) cela n'apparaît jamais dans les manuels de droit. Alors pourquoi cette irritation devant les traductions *guerre sainte*, *combat sacré*, *guerre légale*? (p. 55). La clef se trouve p. 56-57. Pour M. Zemmali *guerre sainte* signifie *guerre avec conversion forcée*, ce qui est vraiment beaucoup interpréter ces deux malheureux mots. *Guerre sainte* signifie seulement opération militaire (comme *qital*, combat, ou *harb*, guerre, employés indifféremment par le Coran) dans un but religieux (ce qu'affirme le Coran *fi sabili-Llâh*, et tout le *fiqh* à la suite avec des expressions diverses. Mais le réformisme a fait du refus de cette expression une sorte de *pièce de touche* des bons sentiments envers l'islam, ce qui est assurément une erreur.

Enfin, la thèse centrale de l'ouvrage ressort mal. Que veut prouver M. Zemmali? On a souvent l'impression désagréable d'avoir affaire à une simple compilation. Néanmoins une impression d'ensemble se dégage : il semble bien que M. Zemmali nous a prouvé, dans son travail qu'il y a une convergence possible et bien nette entre le droit international contemporain et le *fiqh*

islamique, du moins dans une version moderniste et non classique. (Voir aussi résumé ci-dessous *in* partie notices bibliographiques *Droit musulman*).

Hervé BLEUCHOT

Droit positif

• BELLOULA Tayeb – **Atteintes à l'économie nationale. Responsabilité pénale des dirigeants**, Alger, Dahlab, 1997, 461 p.

Cet ouvrage, consacré à la responsabilité pénale des dirigeants des entreprises publiques, des établissements et organismes de droit public, des services publics, des collectivités locales et de tout organisme privé assurant la gestion d'un service public, porte sur un sujet devenu très sensible en Algérie, en raison des accusations répétées et récurrentes de malversations, corruptions et autres crimes ou délits portant atteinte à l'économie du pays.

La première partie (p. 7-192) est un rappel du droit pénal général et de la procédure pénale qui nous éloigne quelque peu du sujet et ne correspond pas exactement au titre de l'ouvrage. Toutefois, l'auteur a estimé utile de présenter ce panorama d'ensemble du droit pénal algérien afin de mieux faire comprendre le reste. On peut penser qu'il aurait été plus logique de rappeler ces règles générales lors de l'examen de leur mise en œuvre pour mettre en cause les dirigeants d'organismes publics, ne serait-ce que pour éviter des répétitions. Cela étant et malgré des maladresses de rédaction, des simplifications excessives, des points discutables ou parfois inexacts, l'auteur qui est un praticien de ce droit (en tant qu'avocat) met en lumière les faiblesses affectant gravement le système répressif analysé. Il serait trop long de citer tous les dysfonctionnements résultant de la loi elle-même ou du comportement de ceux chargés de la faire respecter et l'on se limitera donc à des exemples particulièrement frappants :

- le pouvoir excessif des juges, notamment en matière de mandat de dépôt, avec le non respect de la présomption d'innocence et le recours presque systématique à l'emprisonnement des personnes poursuivies ; le rôle inquiétant des différents services de sécurité, notamment la fameuse sécurité militaire ;
- l'insuffisance voire l'absence d'instruction véritable puisque le juge d'instruction s'en remet le plus souvent aux procès-verbaux des services de sécurité, y compris lorsque les aveux sont arrachés sous la torture ;
- les pressions exercées sur les juges, bien que certains d'entre eux, y compris parmi les magistrats militaires, résistent et se trouvent ainsi exposés à des sanctions.

A ces abus, en quelque sorte ordinaires, s'ajoutent des textes d'exception qui créent les conditions d'aggravation des abus. Il y a eu, dans la passé, la création de juridictions spéciales dont le fonctionnement contestable a débouché sur des situations curieuses : ainsi le colonel Chabani a été exécuté en 1963, à l'issue d'une condamnation à mort pour rébellion par une cour martiale présidée par le colonel Chadli, lequel devenu chef de l'État se déjuge en le réhabilitant... Si ce geste est à l'honneur du chef de l'État, il n'en témoigne pas moins de sa défaillance dramatique en tant que président de la cour martiale ayant prononcé la condamnation. Le dernier en date de ces textes d'exception est celui du 19 avril 1993 qui instaure un délit d'audience pour les avocats, en matière de terrorisme, qui bafoue complètement les droits de la défense ; heureusement

qu'il a été abrogé le 25 février 1995, mais ce revirement n'empêche pas d'autres formes de harcèlement des avocats soupçonnés d'être des défenseurs trop zélés des islamistes et que l'on cherche à décourager.

L'auteur se fait l'écho d'une affaire plutôt très obscure de détournement qui avait beaucoup préoccupé les médias algériens et même étrangers : la fameuse affaire des 26 milliards de dollars. Cependant, sur une affaire d'une telle importance, évoquée à plusieurs reprises dans l'ouvrage (p. 194, 219, 253, 312, 314), il est regrettable de n'avoir aucune explication claire ; le lecteur doit attendre les pages 315 à 318 pour commencer à comprendre à peu près de quoi il en retourne. Certes, ce chiffre étonnant de 26 milliards a été avancé par un ancien premier ministre – économiste de surcroît – qui a fait la supputation suivante : si le pourcentage des commissions sur les contrats publics est de 10 pour cent, l'Algérie ayant investi environ 260 milliards de dollars depuis l'indépendance, il en résulterait une évasion de 26 milliards ; il se trouve en outre que ce chiffre correspondait alors au montant de la dette extérieure du pays. Sur cette base les esprits se sont enflammés pour conclure, purement et simplement, qu'il y a eu une corruption d'un montant équivalent bien que l'auteur de la supputation ait mis en garde contre toute conclusion de cet ordre. L'auteur aurait dû apporter ces clarifications afin de ne pas prendre pour argent comptant des chiffres polémiques que chacun manipule à son gré ; faute d'avoir pris un certain recul, dans l'exposé de cette affaire, il ne peut qu'affaiblir le crédit que l'on voudrait donner à son ouvrage. On peut faire le même constat lorsqu'il évoque une autre affaire de détournement qui porterait également sur 26 milliards sans que l'on sache pourquoi c'est ce chiffre identique au précédent et pas un autre. Un avocat doit d'abord s'en tenir aux faits ; or, dans les deux cas, si des détournements ont existé effectivement, les chiffres avancés ne reposent sur rien de sérieux (malgré les déclarations ahurissantes d'un procureur, dans la seconde affaire, dont on se demande comment de tels individus continuent encore de sévir dans la justice) et il est grave de les reprendre sans prendre les précautions nécessaires, car on tendrait ainsi à les accréditer.

Heureusement, sur d'autres points, le bilan dressé par l'auteur est plus sérieux et permet de comprendre de l'intérieur le fonctionnement du système répressif algérien qui a beaucoup de progrès à accomplir, d'une part au plan des textes, puisque l'Algérie est l'un des rares pays arabes à avoir ratifié aussi bien les pactes de 1966 sur les droits de l'homme que le protocole additionnel l'obligeant à rendre des comptes et, d'autre part, au plan de la pratique puisque l'Algérie est désormais dans le collimateur des Nations Unies. On voit à travers cet ouvrage quels sont les aspects les plus cruciaux du droit pénal et de la procédure pénale qu'il convient de modifier et surtout les mauvaises habitudes qu'il convient de bannir ou de punir au sein des différentes instances ayant la responsabilité de la répression, même dans les circonstances graves que connaît l'Algérie pour faire face au terrible terrorisme islamiste.

Ahmed MAHIOU

• CHARFI Mohamed – **Introduction à l'étude du droit**, 3^e éd., Tunis, Cérès Éditions, 1997, 279 p.

Bien qu'il s'agisse d'une troisième édition revue et augmentée, cet ouvrage destiné aux étudiants de première année de licence en droit, ne fait que reproduire la seconde édition datant de 1989. On ne peut que regretter ce retard de la mise à jour non seulement pour les aspects de droit positif tunisien, mais aussi pour certains développements plus généraux et théoriques comme les

fondements du droit, notamment la place actuelle du droit musulman dans les systèmes juridiques des pays qui se réclament de l'islam. C'est donc cet aspect qui sera privilégié dans ce rapide compte rendu d'un ouvrage devenu maintenant un classique pour les étudiants maghrébins qui utilisent encore le français. En effet, les trop rapides développements et observations de M. Charfi (notamment p. 57 à 77 et 82 à 85) sont très intéressants et méritent à la fois la lecture et la confrontation avec les évolutions intervenues récemment dans les pays musulmans. Après avoir présenté, schématiquement mais avec précision, le droit musulman classique, l'auteur s'attache ensuite aux problèmes actuels pour montrer la confrontation entre deux interprétations opposées du droit musulman : celle qui soutient que tout est déjà dit dans le Coran, les *hadiths* et les exégèses anciennes et qu'il n'y a plus rien à ajouter ou retrancher de la *shari'a* qu'il convient d'appliquer de façon rigoureuse et absolue; celle qui soutient, au contraire, que le Coran contenant très peu de règles, les *hadiths* étant d'une authenticité douteuse et contradictoire, il convient d'interpréter le droit musulman à la lumière de l'histoire et de la raison pour trouver les solutions adéquates aux problèmes posés par le monde actuel aux sociétés musulmanes.

Il aborde ainsi le problème de la laïcité qui est au cœur des débats présents, en s'efforçant d'apporter une contribution sereine. Toutefois, son approche de la laïcité reste quelque peu prisonnière de la conception française qui n'est sans doute pas la plus appropriée pour répondre aux questionnements du monde musulman; il y a d'autres conceptions occidentales où la séparation de la religion et de l'État est plus souple (exemples anglo-saxons ou exemple allemand) et mieux à même de servir de base pour une réflexion sur ce que peut être une laïcité islamique selon l'expression du père Sanson. A cet égard certaines recherches comme celles de A. El Azmeh (*Islam and modernities*, Londres, 1993) ou A.A. Naim (*Toward an islamic reformation : civil liberties, human rights and international law*, Syracuse, University Press, 1990) constituent des contributions qui méritent toute l'attention.

Il aborde également le problème de la référence à l'islam dans le droit positif des pays arabes pour constater que la plupart des codes civils ne prévoient pas une telle référence et tirer la conclusion que le droit musulman ne constitue pas une source de droit, même pour combler les lacunes de la loi. Ici l'auteur omet ou sous-estime les évolutions intervenues ou à intervenir : d'une part, il arrive que des constitutions fassent du droit musulman une source de droit et l'on connaît maintenant, à partir de l'exemple égyptien, les conséquences d'une telle concession faite par Sadate et devenue une arme aux mains des islamistes dans leur stratégie d'islamisation de la société et de l'État (voir entre autres les travaux de Bernard Botiveau); d'autre part, la revendication pour l'application de la *shari'a* est désormais une donnée incontournable pour tout pays se réclamant de l'islam et il convient donc de voir comment y faire face, sans que les différents pouvoirs en place ne soient tentés par la surenchère, la compromission ou la répression. C'est dire, par conséquent, l'intérêt avec lequel on attend une nouvelle édition de cet ouvrage qui prenne en compte ces interrogations, car M. Charfi a toutes les qualités et capacités pour, sinon y répondre, du moins y apporter des clarifications et explications, en complétant cet ouvrage dont l'intérêt dépasse son caractère de manuel pour étudiants, pour s'adresser à tous ceux qui se préoccupent de l'évolution du droit au Maghreb.

Ahmed MAHIOU

- MAHIOU Ahmed (dir.) – **L'Etat de droit dans le monde arabe**, Paris, CNRS Editions, coll. Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord, 1997, 402 p.

Le premier mérite de cet ouvrage sera de restituer la complexité de la question du statut de l'Etat de droit dans le monde arabe. Si le bilan des droits de l'homme n'y est pas globalement bon, la diversité et les ambivalences des situations invalident les discours généralistes, sur le mode évolutionniste (retards et rattrapages) ou, à l'opposé, essentialiste, d'une incompatibilité « par nature » des paradigmes (arabe, donc islam/Etat de droit). L'omniprésence du religieux dans le questionnement ne signifie pas qu'il permette en tant que tel de délivrer les réponses pertinentes. Et, comme le rappelle Majid Benchikh, ce sont ces registres de la généralité et de la spécificité que se sont appropriés les adversaires déclarés de l'universalité des droits de l'homme : l'argument économique du sous-développement et de la lutte pour le développement pour expliquer, justifier la mise à l'écart des droits de l'homme ; l'argument culturel, des valeurs traditionnelles et religieuses, que l'idéologie des droits de l'homme menacerait.

Les concepts ont une propriété première : leur flexibilité. Ainsi, sous une commune référence à l'islam, se déploie une pluralité de régimes politiques, qui intègrent diversement les instruments de l'Etat de droit (Ahmed Mahiou). Par ailleurs, la notion d'Etat de droit est, par elle-même fortement polysémique (Michel Miaille). Et cette flexibilité permet toutes les ruses conceptuelles du côté des acteurs politiques, a fortiori quand ils jouent simultanément des deux partitions, de l'islam et de l'Etat de droit.

Ainsi l'ensemble des Etats déploient à des degrés divers les dispositifs de l'Etat de droit, s'en approprient les signes : séparation des pouvoirs et droits fondamentaux ; instauration d'un juge constitutionnel (Omar Bendourou) ; ratification des dispositifs internationaux de protection des droits de l'homme (Ramdane Babadji et Jean-Robert Henry) ; mise en place de conseils ou comités de protection (Jean-Claude Santucci). Mais, en même temps, ils procèdent à une réislamisation par le haut, en réponse à la montée de l'islamisme (Franck Frégosi), susceptible de fragiliser ces dispositifs.

L'on retrouve une ambivalence similaire dans les oppositions politiques : chez les islamistes, dénonçant une idéologie importée, contraire à l'islam, mais revendiquant pour eux-mêmes, dans le combat politique, le respect des droits de l'homme ; pour d'autres mouvements politiques, éléments du marquage oppositionnel face à un pouvoir devenu omnipotent (Mohamed Mouaqit), ou substitution aux anciennes idéologies dévalorisées (Mohamed Karem).

Cette tension des principes peut déboucher sur la dualisation des systèmes juridiques, en Egypte notamment, qui renvoie à la question essentielle de la viabilité de la gestion du pluralisme juridique (Bernard Botiveau, Baudouin Dupret, Hossam Issa). Une des formes du pluralisme, familière dans de nombreux Etats du monde arabe, sa version communautaire, à chacun son droit, – aurait pu être plus largement évoquée dans une réflexion sur l'Etat de droit.

Jean-Philippe BRAS

- Juger en Algérie 1944-1962, **Le Genre humain**, (32), sept. 1997, Paris, Seuil, 194 p.

Entreprise fort utile que celle de la revue *Le Genre humain*, qui a décidé de restituer au droit, « discipline amnésique de sa propre histoire », cette histoire elle-même. Les organisateurs ont commencé par deux colloques sur la période la plus douloureuse de l'histoire de France, celle de Vichy. Ainsi ont déjà été

publié en 1994 *Juger sous Vichy* et en 1996 *Le droit antisémite de Vichy*. Ce volume, le troisième de la série, publie les textes du troisième colloque, tenu à l'École nationale de la magistrature de Bordeaux. Il nous confronte à une histoire encore toute brûlante, mais dont l'actualité n'a pas cessé, celle de la guerre d'Algérie.

L'ouvrage comprend deux parties. La première est consacrée à une histoire du droit proprement dite en sept articles, de style universitaire, mais malheureusement trop courts. Leur découpage est critiquable et on a droit à diverses répétitions et à quelques petites incohérences de détail. Leur lecture est en fait indispensable et fort éclairante sur le système juridique algérien dont Bousquet disait qu'il était « chaotique au dernier degré » et non exempt de « bouffonneries » (Précis de droit musulman, p. 57 et 64). La seconde partie, pourtant plus brève, trop brève, est la plus passionnante, car elle nous donne les témoignages et restitue, mieux que la démarche universitaire, les paradoxes de l'époque. Ils pullulent. On voit des avocats souhaiter la condamnation de leurs clients innocents, parce que la prison leur sera plus douce que l'internement administratif qui suit la relaxe (de Felice). Ou encore, selon J. Blasi, paradoxe aussi, quand on voit que les musulmans ont une grande confiance, « quasi totale », dans le juge français, mais que, en revanche, le juge français, même après avoir constaté que les prévenus portent des marques de torture, « passe outre » (P. Borra), parce qu'il ne peut faire autrement ! Paradoxe encore que ce décret du 12 février 1960 (signé De Gaulle, M. Debré, E. Michelet, P. Messmer) qui tente d'introduire « un minimum d'humanité » dans la justice militaire en temps de guerre et qui semble y avoir réussi dans certaines zones (R. Martzloff). Rien n'est simple. Les mêmes qui réclamaient la protection d'un avocat contre les juges français, n'autorisent pas ces mêmes avocats à voir leurs compatriotes qu'ils ont enfermés après l'indépendance (de Felice). Aucune idéologie ne triomphe, sinon le mal présent chez tous, ou la situation de guerre, comme on voudra. Les témoignages le confirment. L'impuissance des avocats autant que des magistrats est souvent soulignée : le situation de guerre anéantit le droit (de Felice). De temps en temps reviennent des allusions aux événements les plus contemporains (Canaques, Kurdes). L'histoire ne finit pas. Le droit n'est-il applicable qu'en temps de paix ? Voilà la bonne question posée par ces ouvrages.

Hervé BLEUCHOT

• *Revue de Droit et d'Économie*, Faculté des Sciences juridiques économiques et sociales de Fès, n° spécial, 1997, 70 p. « **Lecture dans la Constitution révisée le 13 septembre 1996** ».

Dans ce numéro spécial de la Revue de Droit et d'Économie de Fès, sont rassemblés les actes de la journée d'étude organisée par l'Association marocaine de Droit Constitutionnel sur la constitution de 1996, trois jours avant son adoption par référendum. Tout en remplaçant l'événement institutionnel dans son contexte politique, les spécialistes réunis dans cette rencontre se sont surtout livrés à une lecture attentive et diversifiée de cette révision constitutionnelle, la cinquième depuis l'acte fondateur de 1962. Les principales modifications par rapport au dernier texte de 1992 sont soigneusement inventoriées et analysées sous l'angle essentiellement juridique, afin de dégager le sens et la portée des différents amendements et de prendre la mesure des innovations majeures introduites dans le réaménagement de la structure constitutionnelle. On y trouve d'un côté, sous la plume de F. Zhiri et de A. El Kadiri, deux courtes contributions consacrées respectivement au statut préémi-

ment de la Chambre des Représentants et à la compétence parlementaire en matière de ratification des traités internationaux et de l'autre deux articles signés de N. Ba Mohammed et de A. Lamghari, offrant une lecture plus soutenue et résolument synthétique du dispositif constitutionnel. Les dispositions relatives au statut et aux fonctions du Parlement bicaméral occupent la plus large place des commentaires, centrés sur la spécificité du système marocain au regard de ses homologues étrangers, notamment à travers l'institution d'une deuxième chambre composée sur une base territoriale et socio-professionnelle, et surtout détenant un véritable pouvoir délibératif et de contrôle. Les nouvelles dispositions sur le statut des Régions et le rôle des gouverneurs sont également prises en compte en mettant l'accent sur les logiques contradictoires qu'elles paraissent induire : en effet si la promotion constitutionnelle de la Région au rang des collectivités locales laisse augurer d'un développement de la décentralisation, voire d'un « self-gouvernement » susceptible de résoudre le statut territorial et national d'une future entité sahraouie, la redéfinition du rôle des gouverneurs tendrait plutôt à en neutraliser les effets, dans la mesure où il « exécutent les délibérations des Assemblées provinciales, préfectorales et régionales ».

Dans l'ensemble, les analyses adoptent une lecture assez formaliste des nouvelles dispositions normatives et font peu de place à leurs logiques implicites en matière de répartition de compétence et d'équilibre des pouvoirs. Les objectifs stratégiques de la Monarchie à travers cette révision constitutionnelle sont plus ou moins intégrés, notamment la relance de l'ouverture politique après l'échec de l'alternance consensuelle de 1993, mais l'analyse reste essentiellement confinée dans la vision littérale d'une constitution normative sans trop s'attacher à décrypter les finalités proprement politiques de certaines dispositions ni à s'interroger sur leurs implications dans les relations entre les pouvoirs, voire dans l'exercice du pouvoir au sein du système constitutionnel. A cet égard l'effort d'interprétation entrepris par A. Lamghari dans ses « lectures croisées » de la nouvelle constitution manque précisément de recul et de regard critique, et s'apparente plutôt à une simple exégèse du discours officiel sur les vertus du bicamérisme à préserver l'équilibre institutionnel et à symboliser le désengagement économique de l'Etat. On retiendra cependant quelques remarques dignes d'intérêt dans les appréciations portées par N. Ba Mohammed et de A. Lamghari ; pour le premier, en effet, c'est dans la consolidation du consensus politique que lui paraît résider le succès de la réforme préfigurée par ce texte, sous trois conditions, la clarification des règles du jeu notamment électoral, le renouvellement de l'élite et de la culture politique, et un gouvernement d'union national pour gérer la transition. Pour le second, cette dernière révision s'inscrit dans la lignée des adaptations successives de la Monarchie à l'évolution du contexte politique, économique et social du Maroc, et surtout elle couronne le processus de réaligement des exigences constitutionnelles de l'opposition. Elle confirme le passage de la revendication de principe de l'Assemblée constituante à celle de la participation à l'élaboration constitutionnelle, même si cette dernière expérience en a singulièrement réduit la portée, à en juger par le caractère formel de la consultation de l'opposition et par le sort résiduel du mémorandum constitutionnel de la Koutlah par rapport au texte soumis à référendum.

Jean-Claude SANTUCCI

• *Revue franco-maghrébine de droit*, (5), 1997, 244 p. – Ce numéro de la nouvelle revue publiée sous l'égide de trois institutions (Centre d'Études et de Recherches Juridiques sur les Espaces Méditerranéen et Africain de Perpignan, Institut d'Études Politiques de Toulouse et Centre de Publications Universitaires de Tunisie) est consacré « **aux rapports entre l'Union du Maghreb Arabe et l'Union Européenne** », avec onze contributions qui sont les suivantes : l'UMA face à l'Europe (F.-P. Blanc), le commerce inter-maghrébin (El. H. Hzaine), le système multilatéral d'échanges préférentiels (H. Sqalli), le Maghreb et l'Europe : les raisons d'une solidarité réciproque (D. Guerraoui), les nouvelles relations entre la Communauté européenne et les pays de l'UMA : de la coopération au partenariat (C. Hen), les mutations à l'est et les relations Maghreb-CEE (A. Bendjelloun), l'UMA et la CEE dans le nouvel ordre mondial (M.L. Martin et A. Cabanis), la question de l'immigration dans les relations CEE-UMA (J.P. Théron), les rapports CEE-UMA et les nouvelles techniques de communication (A. Cabanis), les transformations des politiques de réglementation et de contrôle des marchandises entre pays du nord et du sud de la Méditerranée (F. Féral) et les zones franches : nouveaux créneaux de partenariat (M. Achargui). Il serait trop long de rendre compte de façon détaillée de chaque contribution et l'on se limitera à quelques unes d'entre elles.

L'étude de E.H. Hzaine concerne le bilan actuel et les perspectives du commerce inter-maghrébin (p. 17-55) dont elle souligne un certain nombre de caractéristiques, mais sur la base de chiffres qui datent de 1990-91, ce qui est regrettable dans une publication de fin 1997. En 1991 donc le commerce inter-maghrébin a atteint le montant symbolique de 1 milliard de dollars et 3 pour cent du volume global de leurs échanges, ce qui représente une augmentation substantielle par comparaison aux années antérieures, tout en étant très modeste par comparaison aux possibilités réelles (on a estimé en 1987 que le potentiel d'échanges pouvait déjà être de 3 milliards de dollars) et aussi aux expériences d'autres régions ; même si l'on laisse de côté l'Europe dont l'intégration est plus avancée et dont les échanges internes s'élèvent à 65 pour cent, on constate que le Maghreb est très en retard par rapport à des régions semblables comme l'Asie du sud-est (19,3 pour cent), l'Amérique centrale (16,4 pour cent), l'Amérique du sud (13,2 pour cent) ou l'Afrique de l'ouest (10,6 pour cent).

A cette carence des échanges s'ajoutent d'autres faiblesses : prédominance des produits primaires (50 pour cent) et faiblesses des produits alimentaires ; déséquilibre en raison de la prédominance de deux pays (Maroc et Tunisie) dans les exportations régionales avec environ un tiers chacun et la prédominance de la Libye dans leur absorption avec 43 pour cent. Le cadre multilatéral, tout en ayant progressé notamment du fait de l'assouplissement de la règle d'origine des produits, présente encore des limites et lacunes qu'il est important de combler : absence d'un système de compensation des pertes de recettes douanières, non prise en considération des taxes d'effet équivalent, non spécification de l'élimination des obstacles non tarifaires qui constituent les entraves les plus fortes à l'expansion des échanges. Certes, les pays maghrébins ont adopté une convention commerciale et tarifaire, mais elle n'est pas respectée et le financement du commerce régional n'a toujours pas trouvé de solution malgré les efforts accomplis par l'UMA et qui sont spécialement examinés par une autre contribution.

C'est un responsable de l'UMA, Hassan Sqalli, qui analyse le système d'échanges préférentiels (p. 57-76) mis en place à la suite des accords de Marrakech, en

adoptant d'abord la convention sur les échanges de produits agricoles du 23 juillet 1990, entrée en vigueur le 14 juillet 1993, puis la convention commerciale et tarifaire du 11 mars 1991 non encore en vigueur. L'auteur décrit l'économie générale de ces conventions qui réalisent une multilatéralisation des clauses préférentielles bilatérales et introduisent des clauses de compensation des pertes, des mesures de sauvegarde et des règles relatives à la concurrence. Toutefois, ce mécanisme d'une ambition pourtant limitée est en panne pour toute une série de raisons : il est inachevé (faute d'instruments de mise en œuvre) ; il se heurte aux nouvelles règles issues de l'Organisation mondiale du commerce ; surtout, il y a les blocages dans les relations bilatérales, notamment les relations algéro-marocaines (affaire du Sahara occidental et péril islamiste). Pour le moment, il n'y a pas de quoi être optimiste sur le commerce inter-maghrébin et a fortiori sur l'intégration régionale.

Les relations entre le Maghreb et l'Europe, sans être en crise comme les relations inter-maghrébines, ne sont cependant pas à la hauteur des espérances, comme le montrent deux études. Celle de Driss Guerraoui concernant les raisons d'une solidarité réciproque (p. 79-85) est un recueil de généralités qui aurait gagné à présenter de manière plus précise, plus rigoureuse et argumentée les différents problèmes évoqués et surtout à ne pas omettre un certain nombre d'autres qui sont des contraintes propres à l'Europe ou au Maghreb, mais qui retentissent directement sur les relations entre ces deux ensembles. Il est dommage que l'étude nous laisse quelque peu sur notre faim, alors que l'idée de solidarité réciproque qui la sous-tend est intéressante.

Celle de Christian Hen s'efforce de mettre en relief le nouveau cours des relations euro-maghrébines (p. 87-114), tout en apparaissant en retard sur l'événement, au moins au plan du vocabulaire, puisqu'il parle encore de Communauté européenne (et il n'est pas le seul parmi les contributeurs) alors qu'il s'agit d'Union européenne depuis Maastricht. Cela n'empêche pas l'auteur de présenter une bonne et intéressante synthèse de l'évolution de la coopération entre ces deux ensembles. Mais, là encore, l'étude ne concerne pas réellement l'UMA parce qu'elle se limite en fait à trois d'entre eux (Algérie, Maroc et Tunisie) et qu'en outre la Libye n'est pas incluse dans ces relations (elle est même devenue un point de friction) tandis que la Mauritanie relève d'une autre logique de coopération découlant des accords de Lomé. L'incertitude des fondements de la coopération euro-maghrébine transparait jusque dans l'absence, relevée par l'auteur, de toute mention de l'UMA dans le règlement européen du 29 juin 1992 relatif à la mise en place de cette coopération, ce qui montre qu'elle est basée essentiellement sur une logique bilatérale. Certes, ces relations bilatérales s'inspirent des mêmes principes directeurs et s'insèrent dans un mécanisme d'ensemble qui les structurent et les rapprochent ; mais, on voit précisément que l'Europe éprouve quelque difficultés à passer de cette logique bilatérale à une logique multilatérale et de partenariat, surtout que les difficultés internes au Maghreb ne l'y encouragent guère. C'est ce passage qui sera décisif pour l'avenir de ces relations dont l'auteur note qu'elles sont désormais influencées par les relations entre l'Union européenne et l'Europe orientale.

Abdellatif Bendjelloun examine plus précisément les mutations à l'est de l'Europe et leur impact sur les relations Maghreb-Union européenne (p. 115-144). Cette étude n'évite pas les répétitions avec la précédente et il est dommage qu'il n'y ait pas eu une meilleure coordination entre elles, surtout à propos de la première partie (p. 115-131) qui recoupe largement ce qui était dit précédemment. En tout cas, c'est dans la seconde partie de l'étude que l'on

aborde effectivement cet impact de la politique communautaire d'ouverture à l'est sur la politique maghrébine et méditerranéenne, alors que cet impact aurait dû constituer l'essentiel de l'étude. Par ailleurs, l'impact n'est pas clairement démontré car on reste à un grand niveau de généralité, même lorsque l'étude contient des observations intéressantes et des remarques pertinentes. Enfin, on s'étonne quelque peu de voir passer sous silence la conférence de Barcelone de 1995 dont les conséquences ne sont pas point négligeables sur les perspectives euro-maghrébines.

Ces réserves portant sur telle ou telle étude ne diminuent en rien l'intérêt que suscite cet ensemble qui ne répond sans doute pas à toutes les questions que l'on se pose sur l'avenir des relations euro-maghrébines, mais qui contribue à en clarifier beaucoup d'entre elles et c'est déjà pas si mal.

Ahmed MAHIOU

Bibliographie en langues européennes*

Droit musulman

– BENKHEIRA Mohammed H. – **L'amour de la loi : Essai sur la normativité en islâm**, Paris, PUF, coll. Politique d'aujourd'hui, 1997, 409 p.

En évitant de réduire la normativité islamique au seul *fiqh*, l'auteur traite de la question du *hijâh*, comme un code réglementant la tenue vestimentaire et le comportement des femmes. (Voir l'approche anthropologique présentée dans la rubrique *Sociologie-Société*).

– MESSAOUDI Layachi – Grandeur et limites du droit musulman au Maroc, *Revue internationale de droit comparé*, (1), [1995], p. 146-154.

– SHÂFTÎ – **La risâla : les fondements du droit musulman**, traduit de l'arabe, présenté et annoté par Lakhdar Souami, Paris, Sindbad et Arles, Actes Sud, 1997, 515 p.

Écrit au début du 3^e/9^e siècle (mais il y a une controverse sur sa date, certains, comme Norman Calder, voulant la reculer jusqu'à la fin du siècle), la *Risâla* de Ach-Châfi'i fonda ce qu'on appelle les *uṣūl al-fiqh*, les fondements du droit musulman, ou pour d'autres traducteurs, la méthodologie du droit musulman, ce qui est moins heureux. Ce livre difficile n'a cessé de nourrir la méditation des philosophes, théologiens et juristes de l'islam, ainsi que celle des orientalistes qui se sont penchés sur cette question décisive de la philosophie du droit islamique. Il existait déjà une traduction anglaise de la *Risâla*, due à Majid Khadduri. La version française, la première, a été faite d'après l'édition Châkir. C'est un travail incontestablement sérieux, bourré de notes. Il est accompagné d'une introduction, d'une bibliographie et d'un lexique. – (H.B.).

*** Les notices précédées d'un astérisque sont issues de la revue *Études Maghrébines* (de la Fondation du Roi Abdul Aziz al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines à Casablanca).

– ZEMMALI Ameur – **Combattants et prisonniers de guerre en droit islamique et en droit international humanitaire**, Luigi Condorelli (préf.), Paris, Pedone, 1997, 519 p.

Cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat soutenue par l'auteur en 1994 à la faculté de droit de Genève, traite de la possible analogie entre les règles islamiques et les dispositions du droit international humanitaire relatives au statut du combattant et du prisonnier de guerre. Selon l'auteur, la doctrine islamique contemporaine ne voit pas de grands clivages entre les principes fondamentaux du *fiqh* (science du droit islamique) et les règles les plus récentes du droit international humanitaire, s'agissant notamment du traitement des prisonniers de guerre. Cependant, à l'issue de cette volumineuse étude, Ameur Zemmali met en avant le fossé séparant, dans de nombreux pays en guerre (Iran, Irak, Tchad), la théorie du droit islamique et son application. – (Alexis Bautzmann von Rabenau).

(Voir aussi analyse *supra*).

Droit positif

MAGHREB-MONDE MUSULMAN-GÉNÉRALITÉS

– ALASSAF Fayssal – **L'aménagement foncier rural : la propriété foncière entre droit civil et droit rural : étude comparée des droits français, égyptien et des pays du Maghreb**, Th. doct. Droit privé, univ. de Poitiers, 1997, 523 p.

– BENHAMOU Abdallah – Le Conseil de sécurité est-il soumis au droit international?, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (2), avr.-juin 1997, p. 583-591.

Essai d'interprétation de la légalité, au regard du droit international, du recours à la force armée par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans la guerre du Golfe et des mesures d'embargo à l'encontre de la Libye à la suite de l'affaire de Lockerbie. – (E.V.B.).

– BENJELLOUN Abdellatif, BENNANI Mohamed, BLANC François-Paul, HEN Christian (dirs) – Les rapports entre l'Union du Maghreb arabe et l'Union Européenne, *Revue franco-maghrébine de droit*, (5), 1997, 241 p.

(Analyse *supra*, classée ci-dessus au nom de la *Revue franco-maghrébine de droit*).

– BLEUCHOT Hervé – A propos du droit des minorités, *Droit et cultures*, 1 (33), 1997, p. 241-248.

Compte rendu de deux ouvrages récents sur le droit des minorités, où l'auteur critique leur vision statique et parfois idéologique. Il termine en jetant des doutes iconoclastes sur la légitimité d'un quelconque droit des minorités.

– BOETSCH Gilles, DUPRET Baudouin, FERRIE Jean-Noël (dirs) – **Droits et société dans le monde arabe, perspectives socio-anthropologiques**, Norbert Rouland (préf.), Aix-Marseille, Presses universitaires, coll. Laboratoire de théorie juridique, 1997, 232 p.

* BOUDAHRAIN Abdellah – Droit du travail, sécurité sociale et économique dans le Grand Maghreb, *Le nouveau siècle : revue stratégique*, (33), 1997, p. 69-87.

* BOUDAHRAIN Abdellah – L'Entreprise marocaine au regard du droit du travail, *Le nouveau siècle : revue stratégique*, (34), 1997, p. 121-134.

– **Droits de citoyenneté des femmes au Maghreb : La condition socio-économique et juridique des femmes : le mouvement des femmes**, Andréa Amato (préf.), Casablanca, Le Fennec, 1997, 325 p.

Les études rassemblées dans cet ouvrage sont le fruit d'un parcours de recherche-action, menée avec la participation active des intéressés. La deuxième partie de ce collectif est consacrée à la condition juridique des femmes. Farida Bennani aborde la condition de la femme au Maroc, où son statut juridique au sein de la famille influe sur sa condition économique, politique et culturelle (p. 145-173); Alya Cherif Chamari étudie le droit de citoyenneté des femmes au Maghreb et tout particulièrement le cas des tunisiennes, *accès à une citoyenneté réelle et effective* à partir d'un état de droit des femmes en Tunisie, (p. 175-189); Saida Chaouachi examine le statut juridique de la femme tunisienne sous l'angle de la famille, notamment la femme en tant qu'épouse, mère et dans la vie publique, politique et sociale (p. 191-207) et Zineb Miadi analyse celui de la femme marocaine au sein de l'institution familiale (p. 210-223). Ces écrits relatent la première étape d'un projet d'actions positives pilote pour le développement des droits de citoyenneté des femmes au Maghreb et notamment au Maroc et en Tunisie réalisée par l'IMED avec le soutien de la Commission européenne.

– ELMADMAD Khadija – Femmes et droits de l'homme, *Prologues (revue maghrébine du livre)*, (9), mai 1997, p. 34-38.

Parler des droits de l'homme de la femme paraît paradoxal et conduit à s'interroger sur le fondement même de cette formulation. Situation juridique particulière que celle de la femme maghrébine, qui se trouve majeure dans certains cas et mineure dans d'autres. C'est dans la réflexion et dans l'action coordonnée des institutions nationales et internationales que la femme trouvera le moyen de lutter contre la discrimination. – (D'après présentation revue).

– ESSOMBE EDIMO Joseph – Les résolutions 1279 (LII) et 1580 (LXII) de l'OUA et la question du pouvoir de sanctions des organisations internationales, *African Journal of International and Comparative Law*, 9 (1), 1997, p. 1-14.

A la suite du vote de ces résolutions, l'auteur explique comment l'OUA applique ces sanctions. Il envisage notamment les conséquences de ces sanctions dans les rapports entre l'OUA et ses membres.

– **Human rights: A compilation of international instruments. – 2 Regional instruments**, Office of the United Nations, High Commissioner for Human Rights, Geneva, United Nations, 1997, 484 p.

– ISSAD Mohand – L'exequatur dans le droit conventionnel maghrébin, *Revue maghrébine de droit*, (5), 1997, p. 101-113.

– MAHIOU Ahmed (dir.) – **L'Etat de droit dans le monde arabe**, Paris, CNRS Editions, coll. Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord, 1997, 402 p. (Analyse *supra*).

- MEKAMCHA Ghaouti – L'Union du Maghreb Arabe : une naissance institutionnelle et un échec d'intégration, *Revue maghrébine de droit*, (5), 1997, p. 115-122.
- RUIZ-ALMODOVAR Caridad – El derecho de familia en los países árabes, in **El imaginario, la referencia y la diferencia : siete estudios acerca de la mujer árabe**, Granada, Departamento Estudios Semíticos, 1997, p. 143-195.
- ZEMMALI Ameer – **Combattants et prisonniers de guerre en droit islamique et en droit international humanitaire**, Luigi Condorelli (préf.), Paris, Pedone, 1997, 519 p.
(Voir analyse *supra* et résumé ci-dessus in rubrique *Droit musulman*).
- ZOUARI Abderrahim – Les dimensions sociales et économiques des Droits de l'Homme, *Etudes Internationales*, (64), 3/1997, p. 4-14.

ALGÉRIE

- Actualité juridique : premier semestre 1997, S. ZIKARA (coord.), *Idara*, 7 (2), 1997, p. 183-197.
- AIT-SAÏD (R.) – Les codes des investissements privés (1963-1993), *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (1), janv.-mars 1997, p. 231-251.
Analyse des forces et faiblesses des différents codes algériens des investissements privés et de leurs incidences sur l'emploi dans les entreprises publiques et privées. – (E.V.B.).
- BEGHADADI (Dj.) – Le contrôle de la Cour suprême sur la régularité de l'instruction en Algérie, *Revue maghrébine de droit*, (5), 1997, p. 11-14.
Dans ce bref article, l'auteur examine les décisions d'instruction susceptibles de pourvoi et s'interroge sur l'étendue du contrôle de la Cour suprême.
- BELLOULA Tayeb – **Atteintes à l'économie nationale : responsabilité pénale des dirigeants**, Alger, éd. Dahlab, 1997, 461 p.
(Analyse *supra*).
- BENAMAR Mohamed – Assistance et sauvetage maritime en droit algérien, *Revue maghrébine de droit*, (5), 1997, p. 15-21.
L'assistance maritime se définit comme suit : « *Le secours qu'un navire porte à un autre navire en danger de perte* ». Si l'assistance concerne le navire en péril, apparaît alors un autre régime, celui qui concerne les épaves maritimes et dans ce cas, on parle de *sauvetage maritime*. Dans cette contribution succincte l'auteur traite successivement de ces deux régimes.
- BENAMAR Mohamed – La responsabilité des propriétaires de navires pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures en droit algérien, *African Journal of International and Comparative Law*, 9 (2), 1997, p. 409-413.
S'appuyant sur le code maritime de l'Algérie, l'auteur aborde les dispositions concernant les conditions de responsabilité, d'exonération et de limitation de cette responsabilité.

– BENBADIS (F.) – La condition de la décision administrative préalable : son impact sur le nouveau schéma de la procédure administrative contentieuse, *Idara*, 7 (2), 1997, p. 123-131.

– BENGUERGOURA Chérif – L'agriculture publique et la commercialisation de son produit, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (2), avr.-juin 1997, p. 491-507.

Analyse de l'évolution du commerce de gros des produits agricoles issus des exploitations publiques. Evolution marquée par une restructuration des circuits de distribution : offices agricoles entièrement gérés par l'Etat, coopérative agricole autogérée, désengagement de l'Etat et introduction du commerce de gros privé assuré par des exploitations agricoles collectives ou individuelles. – (E.V.B.).

– BERCHICHE Hamid A. – De quelques réflexions à propos de l'influence des privatisations sur la législation pénale, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (2), avr.-juin 1997, p. 592-605.

Analyse des effets induits de la politique de privatisation des entreprises publiques sur le contenu et la procédure du droit pénal.

– BOUANAKA (A.) – Réflexion sur la place du droit du travail dans la gestion des ressources humaines en Algérie, *Idara*, 7 (2), 1997, p. 167-180.

– BOURAYOU (M.), BELHADRI (R.) – **Islam, législation et démographie en Algérie**, Alger, CENEAP, 1997, 143 p.

– BOUSKIA Ahcène – L'instruction en Algérie, *Revue maghrébine de droit*, (5), 1997, p. 57-62.

Le code de procédure pénale promulgué en 1966 héritier du système français, reprend pratiquement les mêmes dispositions. Pour l'auteur, l'instruction en droit algérien se caractérise par *un déséquilibre entre la fonction précaire du juge d'instruction et les pouvoirs que lui a confiés la loi*. Ce sont ces deux points que l'auteur examine succinctement.

– CHALABI El-Hadi – Culture juridique et modernité en Algérie, *Awal : cahiers d'études berbères*, (16), 1997, p. 15-24.

– Constitution de la République algérienne démocratique et populaire, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (1), janv.-mars 1997, p. 189-230.

Texte intégral de la Constitution algérienne de 1996 adoptée par référendum du 28 novembre 1996.

– The Constitutional revision of 28 November, 1996, *The journal of Algerian studies*, vol. 2, 1997, p. 102-132.

– DJEBBAR (A.) – La loi et le règlement dans la constitution du 28 novembre 1996, *Idara*, 7 (1), 1997, p. 7-13.

– HAMDAN Leïla, BOULENOUAR Malika – Législation du travail et perspectives de partenariat en Algérie, *Revue maghrébine de droit*, (5), 1997, p. 75-87.

Dans cette contribution, où le droit du travail est considéré comme un instrument privilégié de la politique sociale et économique et instrument de

protection du travailleur, l'auteur en tenant compte des contraintes internationales analyse les modalités de changement dans un contexte en mutation.

– HAMDAN Leïla, BOULENOUAR Malika – La grève dans les institutions et administrations publiques, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (2), avr.-juin 1997, p. 572-583.

Analyse de l'évolution de la législation algérienne en matière de grève. Si le droit de grève est un principe de valeur constitutionnelle, confirmé par la Constitution de février 1989, il connaît néanmoins des limites et des aménagements dans ses modalités d'exercice. – (E.V.B.).

– GOURDON Hubert – La constitution algérienne du 28 novembre 1996, *Monde arabe Maghreb-Machrek*, (156), avr.-juin 1997, p. 36-48.

Evaluation approfondie du troisième texte de l'histoire du constitutionnalisme algérien, ratifié par référendum du 28 nov. 1996. L'auteur en dégage trois grands axes, déjà présents dans la rédaction des constitutions passées : *la présidentialisation des pouvoirs, la consécration du mouvement de parlementarisation du régime politique algérien et une volonté accentuée d'aller vers une constitutionnalisation d'un pacte politique.*

– **Guide Fiscal des investisseurs**, Alger, Direction de la législation fiscale, 1997, 102 p.

Cet opuscule se limite à la présentation des différentes mesures fiscales (avantages fiscaux entre autres) consacrées par la loi relative à la promotion de l'investissement (décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement).

– Juger en Algérie 1944-1962, *Le Genre humain*, (32), juin-sept. 1997 et Paris, Seuil, 1997, 194 p.

(Analyse *supra*).

– KHARCHI (D.) – La formation dans la fonction publique, *Idara*, 7 (1), 1997, p. 77-87.

– KERDOUN Azouz – La protection des biens environnementaux dans le cadre du développement durable, *Annales de l'URAMA* (Université de Constantine), 1, 1997, p. 7-14.

– KORICHE M'hamed Nasr-Eddine – Note à propos du « départ volontaire » du salarié comme cas de cessation de la relation de travail, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (2), avr.-juin 1997, p. 508-517.

Essai d'interprétation sur le fondement juridique d'un mode original de cessation de la relation de travail, à savoir le départ volontaire du salarié pour cause de réduction des effectifs.

– MEKAMCHA (G.) – Le pouvoir législatif à la lumière de la révision constitutionnelle du 28 novembre 1996, *Idara*, 7 (1), 1997, p. 67-72.

– MENTRI (M.) – Le système de dualité de juridiction : une nécessité pour consolider l'Etat de droit, *Idara*, 7 (1), 1997, p. 73-76.

– OSSOUKINE Abdelhafid – Un Conseil d'éthique ou de déontologie?, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (1), janv.-mars 1997, p. 263-252.

Commentaire du décret exécutif du 6 avril 1996 relatif au Conseil national de l'éthique des sciences de la santé.

– RAHMANI (A.) – Essai d'analyse des facteurs d'évolution de la gestion des personnels de la fonction publique, *Idara*, 7 (2), 1997, p. 7-61.

– SALAH Mohamed, ZERAOUI Farha – **De quelques pratiques contestables en droit algérien des sociétés commerciales**, Oran, éd. de l'Univ. d'Oran, coll. Les cahiers du CRIDSSH, 1997, 43 p.

Ce travail consiste à relever les pratiques en violation des dispositions impératives du droit algérien des sociétés commerciales, essentiellement la société en nom collectif (SNC), la société à responsabilité limitée (SARL) et la société par action (SPA) à conseil d'administration. Ces développements viennent compléter une étude précédente portant sur la pratique du cumul sur une même tête des fonctions de président du CA et de directeur général.

– SALAH Mohamed, ZERAOUI Farha – **Le holding public de droit algérien : des déficiences organisationnelles évidentes** (ordonnance n° 95-25 du 25 septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat), Oran, éd. de l'Univ. d'Oran, coll. Les cahiers du CRIDSSH, 1997, 34 p.

Cette étude issue des travaux du Centre de recherche et d'information documentaire en sciences sociales et humaines de l'université d'Oran détaille l'ordonnance citée ci-dessus et en démontre les insuffisances organisationnelles de sa réglementation.

– SALAH Mohamed, ZERAOUI Farha – **L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée de droit algérien : hérésie ou nécessité** (ordonnance n° 96-27 du 9 septembre 1996), Oran, éd. de l'Univ. d'Oran, coll. Les cahiers du CRIDSSH, 1997, 32 p.

A partir de l'ordonnance du 9 sept. 96, portant sur l'institutionnalisation de la société unipersonnelle, cette étude présente les caractéristiques de sa structure et en souligne les lacunes de sa réglementation.

– SALAH Mohamed, ZERAOUI Farha – **Les régimes de révocation par les associés des dirigeants des sociétés commerciales, en droit algérien. Plaidoyer pour une protection des dirigeants des sociétés commerciales**, Oran, éd. de l'Univ. d'Oran, coll. Les cahiers du CRIDSSH, 1996, 42 p.

– SEFIANE (O.) – Les fondements juridiques de la participation de la commune à la protection de l'environnement, *Idara*, 7 (1), 1997, p. 117-122.

– TAIB (E.) – Le stage dans le processus de formation administrative, *Idara*, 7 (2), 1997, p. 63-101.

– TALBI Halima – Réflexion sur le droit de la consommation, *Revue maghrébine de droit*, (5), 1997, p. 123-129.

– TCHOUAR D. – Le mariage polygamique entre le *fiqh* et le droit positif algérien, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (2), avr.-juin 1997, p. 518-572.

Essai d'explication de l'évolution du régime juridique de la polygamie, au regard du droit islamique, du code de la famille et de l'ordre social. Régime qui tente de concilier les enseignements du *fiqh* d'une part et d'autre part les nécessités d'un droit moderne qui justifie l'exception de la polygamie par sa fonction et son utilité sociales. – (E.V.B.).

– Texte du projet de révision de la Constitution algérienne, *Etudes internationales*, (64), 1997, p. 94-119.

Texte intégral du document soumis à référendum, le 28 novembre 1996.

– **Textes législatifs et réglementaires actuels en matière d'aménagement, d'urbanisme, de foncier et de régularisation foncière et immobilière en Algérie 1985-1993**, vol. 1. Institutions, Urbanisme, Aménagement, réunis par Rachid Sidi Boumedine, Tours, URBAMA, coll. Travaux et documents; 3, 1997, 128 p.

Ensemble de textes législatifs précédés d'une note de synthèse portant sur le positionnement de cette législation par rapport à l'évolution du dispositif depuis les années 70. Rachid Sidi Boumedine en dégage trois étapes marquantes : *La période du Tout Etat (1970-1980)*; *La période de transition (1980-1987)*; et enfin *La période de libéralisation (1988-1994)*.

– TRARI-TANI Mostefa – Les règles d'arbitrage international en Algérie, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 35 (1), janv.-mars 1997, p. 264-286.

Analyse des différentes phases de la procédure d'arbitrage, en droit algérien, et de la législation algérienne applicable aux arbitrages internationaux. – (E.V.B.).

– YELLES-CHAOUICHE Bachir – **Libertés locales et développement**, Oran, éd. de l'Université d'Oran, 1996, 16 p.

– ZERAOUI Farha, SALAH Mohames – **De quelques pratiques contestables en droit algérien des sociétés commerciales**, Oran, éd. de l'Université d'Oran, 1997, 43 p.

LIBYE

– BENHAMOU Abdallah – Le Conseil de sécurité est-il soumis au droit international ?

(Cette notice est classée sous *Maghreb-Monde arabe-Généralités*).

MAROC

* AKLA Abdelhak – L'administration marocaine et la politique d'accueil du public, in **Contribution à l'étude des politiques publiques au Maroc : mélanges Tahar Masmoudi**, Casablanca, Impr. Najah et jadida, 1997, p. 35-52.

– AYAT Mohammed – **Le crime**, Casablanca, Impr. Najah el Jadida, coll. Savoir criminologique ; 1, 1997, 126 p.

Cet opuscule aborde le concept criminologique du crime, précédé d'une brève présentation de la criminologie en tant que discipline scientifique.

– AZZIMAN Omar – Réhabiliter la justice, **Géopolitique : revue de l'institut international de géopolitique**, (Paris, éd. de l'institut international de géopolitique), 1997, p. 64-70.

– BENDOUROU Omar – La justice constitutionnelle au Maroc, **Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger**, (4), 1997, p. 1023-1046.

– BENJELLOUN Abdelmajid – **Pour une approche possible de l'histoire des institutions et des faits sociaux**, Casablanca, éd. Toubkal, (1997), 208 p.

* BENYAHYA Mohamed – **Introduction générale au droit**, 2^e éd. Rev. et augm., Abderrazak Moulay Rchid (préf.), Casablanca, éd. Maghrébines, 1997, 200 p.

* BERNOUSSI Nadia – La justice constitutionnelle au Maroc à travers la révision constitutionnelle de septembre 92, in **Représentation, médiation, participation dans le système politique marocain : mélanges Adder-rahman Kadiri**, Casablanca, Impr. Najah el jadida, 1997, p. 83-94.

* **Bicaméralisme et réformes constitutionnelles**, Salé, éd. de la Fondation Abderrahim Bouabib, coll. Cahiers de la Fondation Abderrahim Bouabib, 1997, 53 p.

Publication issue du forum-politique organisé par la Fondation le 15 juin 1996 à Salé et portant sur la dernière réforme constitutionnelle marocaine. Ce cahier portant sur la dernière réforme, analyse les aspects constitutionnels du bicaméralisme ainsi que ses implications politiques.

* BOUHARROU Ahmed – **Le droit de la santé au travail**, Rabat, Publications de la revue marocaine d'administration locale et de développement, coll. Manuels et travaux universitaires, 1997, 104 p.

* BOUTAHLIL Saadia, BEKKALI Abdeslam – De la nécessité d'un code unique : la loi cadre formant charte de l'investissement au Maroc, in **Contribution à l'étude des politiques publiques au Maroc : mélanges Tahar Masmoudi**, Casablanca, Impr. Najah et jadida, 1997, p. 17-21.

* BOUTAQBOUT (A.) – **Gestion des marchés publics : guide pratique**, Rabat, éd. REMALD (Revue marocaine d'administration locale et de développement), coll. Guides de gestion ; 4, 1997, 120 p.

* BUSKENS Léon – Commentaires islamiques et codes français : confrontation et accommodation de deux formes de rédaction du droit de la famille au Maroc, in **Droits et sociétés dans le monde arabe : perspectives socio-anthropologiques**, Aix-Marseille, Presses universitaires, 1997, p. 61-86.

* CELESTE Jean – **Code du commerce marocain**, Mohammedia, Impr. Fédala, 1997, 660 p.

Recueil de textes législatifs et d'actualité tels que la loi sur les SA., la charte des investissements, les obligations comptables des commerçants, la bourse...

– CELESTE Jean – **Manuel pratique de la société anonyme**, Mohammedia, Impr. Fédala, 1997, 535 p.

Ce manuel en trois parties, analyse les dispositions de la SA régies par la loi n° 17-95, aborde le traitement de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires et présente les principales formules des actes à rédiger par les usagers.

* CHAHDI Hassan Ouazzani – **Droit administratif**, Casablanca, Impr. Najah et jadida, 1997, 275 p.

Le but de ce manuel est de donner au lecteur une présentation claire de la matière du droit administratif et de ses structures.

* CHARAFEDDINE El Mostafa – **Les droits d'enregistrement**, Rabat, éd. REMALD (Revue marocaine d'administration locale et de développement), coll. Guides de gestion ; 3, 1997, 170 p.

– CHARQI Mimoun – **Sur les garanties du crédit au Maroc**, Abdellah Lahlou (préf.), Rabat, Impr. Al Maarif el jadida, 1997, 160 p.

* CHERKAOUI Hassania – **La société anonyme**, Pierre Bézart (préf.), Casablanca, Impr. Najah el Jadida, 1997, 368 p.

Dans cet ouvrage portant sur l'organisation générale des sociétés commerciales, c'est l'aspect réglementaire du droit commercial qui est retenu ici. L'auteur en présente la loi du 30 août 1996, comme base fondamentale.

* **Code de commerce**, Rabat, éd. REMALD (Revue marocaine d'administration locale et de développement), coll. Textes et documents ; 4, 1997, 319 p.

* **Code de commerce : une lecture de la nouvelle loi n° 15-95 du 1^{er} août 1996**, Abdelwahed Chair (présent.), Casablanca, éd. Maghrébines, [1997], 240 p.

Ainsi que le **Code marocain de commerce** : loi n° 15-95 promulguée le 1^{er} août 1996, Didier R. Martin (introd. et prés.), Casablanca, société d'édition et de diffusion al-Madariss, 1997, 208 p.

* **Code de procédure pénale : mesures transitoires en matière de procédure pénale, extradition**, Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement, coll. Textes et documents ; 11, 1997, 231 p.

* **Code pénal** Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement, coll. Textes et documents ; 5, 1997, 175 p.

* **Constitution 1996**, Rabat, Publications du centre de documentation des collectivités locales, 1997, 17 p. et 14 p.

Présentation en français et en arabe du dahir n° 1-96-157 du 23 jourmada 11417 (octobre 1996) portant promulgation du texte de la Constitution.

* **Contribution à l'étude des politiques publiques au Maroc : mélanges Tahar Masmoudi**, Abdallah Saaf (coord.), Jalal Essaid (av.-propos), Casablanca, Impr. Najah et jadida, 1997, p.m.

* EL ALAOUI Mustapha, KHETTOUCH Moha – **Monographie organisationnelle et fonctionnelle du ministère du tourisme**, Rabat, Impr. Mithaq-Almaghrib, 1997, 195 p.

* EL ALAOUI Mohamed – **Banques – entreprises : fragilité d'une relation**, Abdellatif Laraki (préf.), s.l. Breda, 1997, 268 p.

Analysé sous l'angle du litige entre la banque et le client, cet ouvrage donne une approche conceptuelle du droit bancaire, et publie quelques cas jurisprudentiels.

– EL HARRAS Mohamed Larbi – **Secteur privé au Maroc et ses structures représentatives : Etude de cas des chambres de commerce et d'industrie**, Rabat, Impr. Elite, 1997, 150 p.

Bien que cet ouvrage relève davantage de la dynamique économique engagée par le Maroc, il trouve également sa place dans cette rubrique en présentant les principales caractéristiques juridiques et organisationnelles des différents systèmes de CCI. L'auteur retrace l'histoire des CCI dont l'origine remonte au protectorat et met l'accent sur l'héritage français. Le dahir du 28 janvier 1977 formant statut des chambres de commerce et d'industrie marque le départ d'une nouvelle étape dans le développement de ces institutions. En annexe, texte intégral modifié et complété du dahir portant loi n° 1-77-42.

* EL KALAI Omar – Le Maroc ou la Construction d'un Etat de droit, *Le nouveau siècle : revue de stratégie*, (37), 1997, p. 139-143.

– EL MOSSADEQ Rkia – **La réforme constitutionnelles et les illusions consensuelles**, Casablanca, Impr. Najah El Jadida, (1997), 95 p.

– EL YAAGOUBI Mohammed – La décentralisation administrative serait-elle une théorie irréaliste? Le cas du Maroc, *Revue juridique et politique, indépendance et coopération* (2), mai-août 1997, p. 173-187.

Présentée comme la réforme par excellence de l'administration marocaine, la décentralisation est en réalité critiquable. L'auteur en démontre ses faiblesses : d'une part, il analyse la fragilité de ses fondements et aborde d'autre part le contraste entre la décentralisation et les tendances constatées dans la réalité.

– ESSAID Mohammed-Jalal – **La révision constitutionnelle du 7 octobre 1996 : le nouveau profil de la décentralisation**, in Contribution à l'étude des politiques publiques au Maroc : mélanges Tahar Masmoudi, Casablanca, Impr. Najah et jadida, 1997, p. 91-109.

* FASSI FIGHRI Mohamed el Habib – **L'itinéraire de la justice marocaine**, Slaoui Driss (préf.), Rabat, Impr. Omnia, 1997, 528 p.

– FIKRI Abdelkbir – Espace financier, espace territorial et décentralisation au Maroc, *Revue marocaine de droit et d'économie du développement*, (39), 1996-1997, p. 217-224.

Réflexion sur la décentralisation en prenant en compte, les moyens financiers mis à la disposition des collectivités territoriales. A partir de ce paramètre, l'auteur mesure le degré d'autonomie de ces collectivités décentralisées.

* HAMDOUCHI Miloudi – **L'action publique**, Rabat, Publications des la revue marocaine d'administration locale et de développement, coll. Manuels et travaux universitaires, 1997, 96 p.

– HEGASY Sonja – **Staat, Öffentlichkeit und Zivilgesellschaft in Marokko : Die Potentiale der sozio-kulturellen Opposition**, (Etat, nation et société civile au Maroc : potentialités de l'opposition socio-culturelle), Hambourg, Deutsches Orient Institut, coll. Schriften des Deutschen Orient-Instituts, 1997, 268 p.

– KHATTABI Mustapha – **Les conséquences de la notion d'état d'exception sur le fonctionnement du système constitutionnel et politique marocain : interprétations et pratique**, in Représentation, médiation, participation dans le système politique marocain : mélanges Abderrahman Kadiri, Casablanca, Impr. Najah el jadida, 1997, p. 95-104.

– LAMGHARI MOUBARRAD Abdelaziz – **La nouvelle constitution marocaine de 1996 : apports et perspectives**, Casablanca, éd. Maghrébines, coll. Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement : Thèmes actuels; 10, 1997, 119 p.

– LAMGHARI Abdelaziz – **De la morale en droit constitutionnel**, in Représentation, médiation, participation dans le système politique marocain : mélanges Abderrahman Kadiri, Casablanca, Impr. Najah el jadida, 1997, p. 105-121.

– LAMZOUZI Mohammed – **Code du travail : recueil des textes législatifs**, éd. Rev. et augm., Albert Lourde (prés.), Rabat, Impr. Al Maarif al jadida, 1997, 317 p.

– LAOUINA Jamal – **Les régimes d'imposition des personnes étrangères au Maroc**, Marrakech, Impr. Papeterie el Watanya, 1997, 253 p.

– LAOUINA Jamal – **Les voies de recours en matière fiscale**, Marrakech, A compte d'auteur, (1997), 125 p.
Inventaire et mise à jour des textes de lois régissant l'ensemble de la fiscalité marocaine.

– LAARIBI Mohamed – **Le contrôle de gestion dans les entreprises marocaines**, Casablanca, Impr. Najah al Jadida, 1997, 336 p.

– LAZRAC Rachid – **Le nouveau droit pénal des sociétés au Maroc**, Rabat, éd. La Porte, 1997, 216 p.
Inventaire et analyse des infractions prévues par le nouveau droit pénal des sociétés marocaines.

– Lecture de la constitution révisée. Le 13 septembre 1996, *Revue de droit et d'économie*, (13), 13 sept. 1997, 69 et 41 p.
(Analyse *supra* classée ci-dessus au nom de la revue).

– MARZAK Mohamed – **Fiscalité marocaine de l'entreprise**, 3^e éd., Casablanca, Impr. Najah el Jadida, (1997), 186 p.
Instrument destiné aux contribuables et aux gestionnaires pour aider à la compréhension de leurs droits et obligations fiscales.

* MOUSTAKIM Tahar – A propos du projet de loi-cadre sur les régions, (31), *Le nouveau siècle : revue de stratégie*, (31), 1997, p. 21-27.

– **Le nouveau droit électoral**, Casablanca, éd. Maghrébines, coll. Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement : Textes et documents ; 6, 1997, 264 p.

* **Les nouvelles lois sur les sociétés : registre de commerce « sociétés », juridiction de commerce « extraits »**, Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement, coll. Textes et documents ; 9, 1997, 267 p.

– R'CHID Abderrazak Moulay – La magistrature marocaine et l'évolution de la Moudawana, *Prologues (revue maghrébine du livre)*, (9), mai 1997, p. 39-48.

A propos de la *Moudawana*, code de statut personnel et successoral, objet de débat relatif à la condition féminine, l'auteur s'interroge sur l'adaptation de ce texte dans le cadre des innovations de la magistrature marocaine.

– **REMALD** (Revue marocaine d'administration locale et de développement), (18), janv.-mars 1997, 184 p. et 249 p. (en langue arabe).

– **Au sommaire** de ce numéro divisé en 3 parties : Etudes, Notes de jurisprudence et Actualités juridiques nationales et étrangères, on trouvera dans la partie « Etudes » les contributions suivantes consacrées notamment au droit constitutionnel, à la jurisprudence et à l'administration : *Du critère du contrat administratif*, par Mohammed Amine Benabdallah ; *Le contentieux de l'élection du bureau du conseil communal – la jurisprudence Loukili : le juge arbitre politique ?* par Mohamed Brahimi ; *Remarques sur quelques tendances récentes de la jurisprudence administrative marocaine*, par M'Hamed Antari ; *Décentralisation communale et tutelle de l'opportunité : complémentarité ou opposition ?* par Mohammed El Yaagoubi ; *Le retour au plan dans la Constitution du 13 septembre 1996*, par Abdelhadi Raounak ; *Le changement administratif au Maroc à travers la révision constitutionnelle de 1996*, par Mostapha Fikri ; *Le référendum constitutionnel du 28 novembre 1996 en Algérie*, par Omar Bendourou ; *Le régime unifié de fonction publique à l'épreuve de la décentralisation*, par Ahmed Rahmani ; *Le préalable de la présomption domaniale*, par Mohamed Blal ; *La « clause sociale » entre l'impératif de la protection des droits de l'homme et les risques de protectionnisme d'ingérence*, par Najat Zarrouk.

– **Au sommaire** du n° 19, avr.-juin 1997, 186 p. et 212 p. (langue arabe) on relève les contributions suivantes portant sur un contentieux électoral, la participation du juge administratif et notamment divers aspects du cadre constitutionnel. Mohamed Brahimi, à partir de l'affaire Omar El Bahraoui traite de *la valeur juridique d'une inéligibilité juridictionnelle* et dans un second article aborde *la régionalisation à l'ombre de la recomposition politique et institutionnelle* ; M'hamed Antari examine *la participation du juge administratif à la tutelle sur les actes du Conseil régional* ; Najib Ba Mohammed traite de *la Constitution marocaine et l'alternance* ; Abdelaziz Lamghari étudie *les dispositions constitutionnelles transitoires* ; Mohammed Amine Benabdallah engage *la réflexion sur la loi en droit public marocain* ; Enfin, *la gestion déléguée des services publics locaux au Maroc* est développée par Mohammed El Yaagoubi. A noter, dans la partie Notes de jurisprudence, les commentaires de Michel Rousset relatifs à l'occupation temporaire du domaine public et sursis à exécution (p. 165-173). En ce qui concerne les études en langue arabe, elles sont consacrées, en grande partie au droit de l'économie.

– **Au sommaire** du n° 20/21, juil.-déc. 1997, 281 p. et 188 p. (langue arabe) on trouvera deux grandes parties : les Etudes concernant *le droit de l'Etat et Etat de droit*, par Najib Ba Mohammed; *la région en tant que nouvelle collectivité locale au Maroc*, par Mohammed El Yaagoubi; *La décentralisation provinciale et communale*, par Hassan Ouazzani Chahdi; *Le service public en question*, par Ahmed Zejjari; *Les développements récents du « droit de propriété » dans le contentieux administratif marocain*, par El Houssaine Serhane; et *la responsabilité disciplinaire dans la Fonction publique*, par Amal Mecherfi. La seconde partie est un dossier sur la formation des cadres dans la Fonction publique : *réalités présentes et défis d'avenir* traités par Mohammed Brahimi; *Quelle formation pour l'ENA*, par Samir Haloui, Rachida Meziane Belefqih et Leila Mouddani tentent d'y répondre et enfin Ahmed Rahmani s'interroge sur *une politique de formation pour la Fonction publique*. Comme pour tous les numéros de cette revue on trouve des notes de jurisprudence, à souligner ici celle de Mohammed Amine Benabdallah portant sur *l'astreinte contre l'administration*.

– RIFKI Hassan – **Comment créer votre entreprise au Maroc : manuel complet d'aide à la création d'entreprise**, Rabat, Experdata éditions, 1997, 237 p.

– ROSEN Lawrence – **A la Barre : regard sur les archives d'un tribunal marocain, 1965-1995**, in *Droits et société dans le monde arabe : perspectives socio-anthropologiques*, Aix-Marseille, Presses universitaires, 1997, p. 87-99.

– ROUSSET Michel – Consécration et évolution de la notion de voie de fait dans le contentieux administratif marocain, ***Revue juridique et politique, indépendance et coopération***, (1), janv.-avr. 1997, p. 12-22.

Déjà en 1995 le tribunal administratif de Casablance « *se reconnaissait compétent pour connaître d'un acte émanant d'une administration publique mais si grossièrement irrégulier aux yeux du requérant que l'on pouvait le considérer comme constitutif d'une voie de fait* ». En commentant cette décision dans le n° 1, 1995, de cette même revue, l'auteur reconnaissait que l'objectif du législateur de renforcer la protection de l'administré face aux abus de l'Administration était approprié. Surmontant moult résistances, la Cour suprême (chambre administrative) dans l'arrêt n° 474, Ammouri Hafid ben El Houcine du 20 mai 1996, fonde la compétence de la juridiction administrative pour constater et faire cesser la voie de fait et décide que ce même juge est compétent pour en réparer le préjudice. L'auteur examine les raisons invoquées à l'encontre de cette réorientation de la jurisprudence et fournit les arguments de la haute juridiction, inspirés de la réforme de 1991 et de la création des tribunaux administratifs. On trouvera en annexe le texte de l'arrêt Ammouri.

* ROUSSET Michel – **Pouvoir administratif et participation**, in *Représentation, médiation, participation dans le système politique marocain : mélanges Abderrahman Kadiri*, Casablanca, Impr. Najah el jadida, 1997, p. 123-130.

– **Sociétés anonymes**, Abdelwahed Chair (présent.), Casablanca, éd. Maghrébines, [1997], 175 p.

– TALAB Malika, PABEUN Michel – **Le droit marocain des sociétés commerciales**, Azeddine Benmoussa (préf.), Rabat, Gestion, ingénierie informatique et développement, 1997, 501 p.

Examen approfondi des lois n° 17-95 et 5-96 réformant la législation des sociétés commerciales.

– ZEROUALI Lahcen – **Le commerce des boissons alcoolisées au Maroc**, Rabat, Imprial, 1997, 340 p.

MAURITANIE

– FALL Moctar – **La sanction pénale islamique en droit mauritanien**, Th. de Droit, univ. de Perpignan, Centre d'études et de recherches juridiques sur les espaces méditerranéen et africain francophones 1997, 539 p.

– HOROMTALLAH Cheikh – La présomption d'innocence, *Penant*, (822), (1996), p. 258-280.

Inclus dans la Constitution mauritanienne du 20 juillet 1991, ce principe oppose la nécessité de protéger l'individu à celle de la société. L'auteur analyse les dispositions du code de procédure pénale relatives à la recherche de preuve, réglementation, garde à vue et détention préventive.

TUNISIE

– BEN ACHOUR Rafaâ, LAGHMANI Slim (eds) – **Harmonie et contradictions en droit international : colloque du 11-13 avril 1996**, Yadh Ben Achour (préf.), Paris, Pedone, 1997, 350 p.

Comme l'indique le titre de ces rencontres, cet ouvrage évalue et dresse un bilan du droit international.

– BARKATI Chelby (ed.) – **Le dictionnaire de la douane et de la réglementation douanière tunisienne**, Tunis, éd. CLE, 1997, 125 p.

– BDIRA Habib (ed.) – **Le dictionnaire de la banque et de la réglementation bancaire tunisienne**, Tunis, éd. CLE, 1997, 291 p.

– BEL HAJ HAMOUDA Ajmi – Le COC et les conditions de validité du contrat : étude rétrospective, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1997, p. 11-42.

Étude comparative du code tunisien des obligations et des contrats (1907), particulièrement du point de vue des conditions de validité du contrat. L'article essaye de faire la part de l'empreinte du droit musulman et celle de l'emprunt des droits européens. – (E.V.B.).

– BESBES Slim – La notion de politique fiscale, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1997, p. 43-67.

Analyse des facteurs politiques, socio-économiques et psychologiques, des objectifs et des idéologies qui concourent à l'émergence puis à la formation de la notion de politique fiscale en Tunisie. – (E.V.B.).

– BOURAOUI DARGHOUTH Fatma – Vers un rapprochement du statut de l'artisan de celui du commerçant : le cas de la coiffure pour dames, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1997, p. 85-107.

Commentaire de l'arrêt n° 42233 du 13 mars 1995 de la Cour de Cassation, siégeant toutes Chambres réunies. Pour la première fois, la Cour a pris position sur des questions controversées en doctrine et en jurisprudence : la coiffure pour dames est ou non une activité commerciale ? Un artisan pourrait-il avoir un fonds de commerce ? Y a-t-il un rapprochement du statut de l'artisan et de celui du commerçant ? – (E.V.B.).

– CHARFI Mohamed – **Introduction à l'étude du droit**, 3^e éd. revue et augmentée, Tunis, Cérés Editions, 1997, 279 p.

(Analyse *supra*).

* CHARIF-FELLER Dina –

(Voir ci-dessus, notice classée dans la partie *Droit musulman*).

– CHIKHAOUI Leila – Le cadre légal des pollutions marines, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1997, p. 109-149.

Analyse du dispositif juridique, international et interne, de prévention et de lutte contre les pollutions marines en Tunisie, en conformité avec les objectifs socio-économiques du développement durable. – (E.V.B.).

– **Les Droits de l'Homme en Tunisie : options et réalisations (1987-1996)**, Tunis, Comité Sup. des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, 1997, 48 p.

– HELIN Elise – La magistrature : de la marginalisation à la restructuration, *Monde arabe Maghreb-Machreck*, (157), juil.-sept. 1997, p. 40-46.

A partir d'un travail d'enquête, l'auteur rend compte des mutations qui ont touché la fonction de juger en Tunisie, présente l'évolution de la magistrature en marge des réformes et souligne la permanence de tensions dans les représentations du droit. Ce dernier point entraînant la dévalorisation de la profession.

– HACHEM Mohamed El Arbi – **Les conflits de lois (droit applicable à une relation transfrontière)**, vol. 2, Tunis, Centre de Publication Universitaire, 1997, 379 p.

– HAMZA Aïda (ed.) – **Aide mémoire technique et réglementation sur le chèque et la lettre de change**, Tunis, éd. CLE, 1997, 141 p.

– JARRAYA Mohamed – **Le système de sanctions dans la politique criminelle tunisienne au regard du modèle Etat-société démocratique**, Th. doct. de Droit Privé, univ. de Montpellier 1, 1997, 392 p.

– Loi constitutionnelle n° 97-65 du 27 octobre 1997, modifiant et complétant certains articles de la constitution, *JORT* (87), 1997, 1967

– MAHJOUBI Abada – **Les conventions collectives : guide pratique**, Tunis, éd. CLE, 1997, 523 p.

– **Le Médiateur administratif**, Tunis, Présidence de la République, 1996, 49 p.

– MOUSSA Fadhel – Aménagement du territoire et urbanisme, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1997, p. 151-164.

Commentaire de la loi n° 94-122 du 28 novembre 1994 portant code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. L'accent est mis sur les innovations apportées par le nouveau code de 1994 par rapport à celui de 1979 : extension du champ de l'aménagement du territoire, rénovation des structures et des modalités de gestion. – (E.V.B.).

– MOUSSA Fadhel (dir.) – **La réforme de la justice administrative : les lois n° 38, 39 et 40 du 3 juin 1996**, Tunis, Centre de Publication Universitaire, 1997, 155 et 320 p.

– OUALI H. (ed.) – **Le dictionnaire du droit et de la comptabilité des sociétés tunisiennes**, Tunis, éd. CLE, coll. Guides alphabétiques, 1997, 127 p.

– **La République**, Abdelfattah Amor (préf.), Tunis, Centre de Publication Universitaire, coll. Droit de savoir : série droit public, 1997, 92 et 54 p.

– THABET Khaled – **Comprendre le nouveau système comptable des entreprises**, Tunis, éd. CLE, 1997, 186 p.

Bibliographie en langue arabe

- ابن البشير سعيد وآخرون. - المنازعات الجبائية في ظل المحاكم الإدارية.
- IBN al-BACHÎR Sa'îd et al. - **Les contentieux fiscaux dans la jurisprudence des tribunaux.** Rabat, al-Majalla al-Maghribiyya li-l-Idâra al-Mahalliyya wa-l-Tanmiya, 1996, 312 p.
- ابن نصر توفيق. - تعليق على قانون الشركات التجارية.
- IBN NASR Tawfîq. - **Commentaire sur le droit des sociétés commerciales.** Sousse, Dâr al-Mîzân li-l-Nachr, 1996, 603 p.
- احمية سليمان. - التشاور والتفاوض الثلاثي بين اطراف الانتاج.
- AHMIYA Sulaymân. - **La consultation et la négociation tripartites entre les acteurs économiques.** Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 443-446.
- ادريوش أحمد. - أثر المرض على عقد البيع : تأملات حول تطبيق القضاء للفصلين.
- ADARYÛCH Ahmad. - **L'influence de la maladie sur le contrat de vente.** Casablanca, al-Matba'a al-Amniyya, 1996, 159 p.
- أوغريس محمد. - تعويض المصابين في حوادث السير على ضوء التشريع والقضاء.
- AÛGHRÎS Muhammad. - **Le dédommagement des victimes des accidents de la route d'après la législation et la jurisprudence.** Casablanca, Dâr Qurtuba, 1996, 225 p.
- أوهيبة الصديق علي. - مفتاح علم الميراث.
- AÛHÎBA al-Sadîq 'Alî. - **La clef de la science des successions.** Rabat, Dâr al-Nawras, 1996, 132 p.
- بخارى أحمد. - الحريات العامة وحقوق الإنسان : مقارنة من البعد النظري الى الواقع الراهن.
- BUKHÂRÂ Ahmad. - **Les libertés publiques et les droits de l'homme: approche, de la dimension théorique à la réalité actuelle.** Marrakech, al-Manchûrat al-Maghribiyya, 1996, 394 p.

1 La saisie et la mise en forme de cette bibliographie en langue arabe ont été réalisées avec l'aimable collaboration de M. Mounir ARBACH, chercheur associé à l'IREMAM-MMSH.

- برادة الطيب. - إصدار الحكم المدني وصياغته الفنية في ضوء الفقه.
- BARRÂDA al-Tayyib. - **L'arrêt civil et la technique de sa confection à la lumière du fiqh et de la jurisprudence.** Rabat, Dâr Nachr al-Ma'rifa, 1996, 588 p.
- بغدادي مولاي ملياني. - حقوق المرأة في الشريعة الاسلامية.
- BAGHDÂDÎ Mûlây Malyânî. - **Les droits de la femme dans la charî'a musulmanne.** Balfda (Algérie), Qasr al-Kitâb, 1997, 258 p.
- بنستي عز الدين. - الطعون المدنية في التشريع المغربي : دراسة مقارنة على ضوء المستجدات التشريعية الراهنة بالمغرب في النظرية العامة للشركات.
- BINSATÏ 'Izz al-Dîn. - **Les sociétés dans la législation marocaine et comparée : étude comparée à la lumière des évolutions législatives actuelles dans la théorie générale des sociétés.** Casablanca, Matba'at al-Nachr al-Jadîda, 1996, 319 p.
- بن سنوسي فاطمة. - مبدأ وجوب التظلم الإداري السابق كشرط من شروط قبول دعوى الإلغاء.
- BIN SANÛSÎ Fâtima. - **L'obligation du recours hiérarchique préalable comme condition de recevabilité de l'action en annulation.** Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 306-330.
- بن طالب أحمد. - التشطيب على الترسيم بالسجل العقاري.
- BIN TÂLIB Ahmad. - **La radiation de l'inscription du registre foncier.** Revue Tunisienne de Droit, Tunis, 1996, p. 73-118.
- بن المقدم الطيب. - الطعون المدنية في التشريع المغربي.
- BIN al-MQADDAM al-Tayyib. - **Les recours en matière civile dans la législation marocaine.** Rabat, al-Charika al-Maghribiyya li-l-Tibâ'a wa-l-Nachr, 1996, 122 p.
- بنوار عبد الفتاح. - قانون الإلتزامات والعقود.
- BUNÛWÂR 'Abd al-Fattâh. - **Le droit des obligations et des contrats.** Casablanca, Matba'at al-Nachr al-Jadîda, 1996, 472 p.
- بوجيدة محمد. - الإشهاد على صحة الإمضاء ومطابقة النسخ لأصولها.
- BÛJÎDA Muhammad. - **La certification de la signature et la copie conforme.** Rabat, al-Charika al-Maghribiyya li-l-Tibâ'a wa-l-Nachr, 1996, 172 p.

- بونبات محمد. - قوانين التحفيظ والتسجيل والتجزئة.
- BÛNBÂT Muhammad. - **Les lois de la conservation, de l'immatriculation et de la division foncière.** Marrakech, Manchûrât al-'Ulûm al-Qânûniyya wa-l-Iqtisâdiyya wa-l-Ijtimâ'iyya, 1996, 180 p.
- توفيق عبد العزيز. - القانون الجنائي مع آخر التعديلات : ظهور.
- TAWFÎQ 'Abd al-'Azîz. - **Le droit pénal accompagné des derniers amendements.** Casablanca, Dâr al-Thaqâfa, 1996, 206 p.
- توفيق عبد العزيز. - عقد الكراء في التشريع والقضاء : دراسة تأصيلية.
- TAWFÎQ 'Abd al-'Azîz. - **Le contrat de location dans la législation et la jurisprudence.** Casablanca, Matba'at al-Nachr al-Jadîda, 1996, 284 p.
- جبار عبد المجيد. - تأملات حول قرار المجلس الدستوري الأول فيما يتعلق ببعض القضايا المرتبطة بالمعاهدات الدولية.
- JABBÂR 'Abd al-Majîd. - **Méditations sur la première décision du Conseil Constitutionnel portant sur les conventions internationales.** Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 141-166.
- جمجمة عبد الرحمن. - اللامركزية مع اللامركز والديمقراطية المحلية في الخطاب الملكي : من إرساء التجربة الى إعلان الإصلاح الجهوي، ١٩٥٥-١٩٩٥.
- JAMJÂMA 'Abd al-Rahmân. - **La décentralisation, la déconcentration et la démocratie dans le discours royal : de l'ancrage de l'expérience à la proclamation de la réforme régionale, 1955-1995.** Rabat, Matba'at Impériale, 1996, 242 p.
- رافع عبد الوهاب. - الدعاوى الإدارية في التشريع المغربي.
- RÂFI' 'Abd al-Wahâb. - **Les actions administratives dans la législation marocaine.** Marrakech, al-Matba'a wa-l-Warrâqa al-Wataniyya, 1996, 425 p.
- الرفعي عبد السلام. - الولاية على المال في الشريعة الإسلامية وتطبيقاتها في المذهب المالكي : دراسة مقارنة.
- al-RAF'Î 'Abd al-Salâm. - **La tutelle sur les biens dans la législation musulmane et ses applications dans la doctrine malékite : étude comparée.** Casablanca, Afriqiyyâ al-Charq, 1996, 536 p.
- زعلاني عبد المجيد. - الركن المعنوي في الجرائم الجمركية.
- ZA'LÂNÎ 'Abd al-Majîd. - **L'élément moral dans les élites douaniers.** Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques,

Alger, 1996, p. 465-502.

- زوينة عبد الرزاق. - *المدولة احد مراحل إصدار الحكم.*

- ZUWAYNA 'Abd al-Razzâq. - **La délibération, une des étapes de l'élaboration de l'arrêt de justice.** Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 425-440.

- سعد الله عمر. - *نظرات حول مفهوم القانون الإنساني الدولي والتصوير الإسلامي له.*

- SA'D ALLÂh 'Umar. - **Regard sur la notion de droit humanitaire international et sa conception en islam.** Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 182-200.

- سعد عبد العزيز. - *الزواج والطلاق في قانون الأسرة الجزائري، مدعمة بالإجتهاادات القضائية.*

- SA'D 'Abd al-'Azîz. - **Mariage et divorce dans le code de la famille algérien.** Alger, 1996, 399 p.

- سعيد جعفر محمد. - *الخيارات العقدية في الفقه الإسلامي.*

- SA'ÎD Ja'fûr Muhammad. - **Les options contactuelles en droit musulman.** Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 726-760.

- السماحي محمد. - *التنفيذ المعجل للأحكام المدنية في القانون المغربي، دراسة مقارنة.*

- al-SAMÂHÎ Mohammad. - **L'exécution provisoire des arrêts civils en droit marocain : étude comparée.** Damas, Mu'ssasat Jabûr, 1996, 508 p.

- السماحي محمد. - *نظام التنفيذ المعجل للأحكام المدنية في القانون المغربي، دراسة مقارنة.*

- al-SAMÂHÎ Mohammad. - **Les référés en droit civil marocain : étude comparative.** Rabat, Jam'iyyat Muhammad al-Khâmis, 1996, 508 p.

- شرحبيلي محمد حسن. - *يحيى بن يحيى الليثي وروايته للموطأ.*

- CHURAHBÎLÎ Muhammad Hasan. - **Yahyâ b. Yahyâ al-Laythî et sa version du Muwatta' (de Mâlik).** Fès, Université de Qayrawân, Centre d'Agadir, 1995, 152 p.

Présentation du milieu andalou, puis de la biographie de Yahyâ b. Yahyâ al-Laythî (mort en 847). Comparaison des différentes versions du Muwatta', l'œuvre

essentielle de Mâlik. La version de Yahyâ b. Yahyâ al-Laythî est la meilleure, car elle tient compte des révisions que Mâlik a apportées à sa pensée, sans compter qu'elle est la plus soigneuse.

- الشرقاوي محمود سمير. - القانون البحري الليبي.

- al-CHARQÂWÎ Mahmûd Samîr. - **Le droit maritime libyen**. Le Caire, al-Maktab al-Misrî al-Hadîth, 1996, 614 p.

- الشطي حبيب. - دراسات في القانون العقاري.

- al-CHATÎ Habîb. - **Études en droit foncier**. Sousse / Tunis, Dâr al-Mizân li-l-Nachr, 1996, 230 p.

- شكري محمد. - التشريع الضريبي المغربي : قانون الضريبة على

القيمة المضافة، قانون الضريبة على الشركات، قانون الضريبة العامة

على الدخل وفق آخر التعديلات لقانون المالية لسنة ١٩٩٦-١٩٩٧ مع الشرح

والتعليق.

- CHAKÎRÎ Muhammad. - **La législation fiscale marocaine : la loi de l'impôt sur la valeur ajoutée, la loi de l'impôt sur les sociétés, la loi de l'impôt général sur le revenu selon les derniers amendements de loi de finance 1996-1997, annotation et commentaire**. Casablanca, Dâr al-Nachr al-Ahmadiyya, 1996, 363 p.

- الصروح مليكة. - القانون الإداري : دراسة مقارنة.

- al-SARÛKH Malîka. - **Le droit administratif : étude comparée**. Casablanca, Dâr al-Nachr al-Jadîda, 1996, 462 p.

- العابدي محمد العلوي. - الأحوال الشخصية والميراث في الفقه المالكي.

- al-'ÂBIDÎ Muhammad al-'Alawî. - **Le statut personnel et le droit successoral d'après le fiqh (la jurisprudence) malékite**. Casablanca, Afrîqiyyâ al-Charq, 1996, 334 p.

- العبدلاوي إدريس العلوي. - النظرية العامة للالتزام، نظرية العقد.

- al-'ABDALÂWÎ Idrîs al-'Alawî. - **Théorie générale des obligations : théorie des contrats**. Casablanca, Hatba'at al-Nachr al-Jadîda, 1996, 735 p.

- العبودي عبد العلي. - الحيازة فقهاء وقضاء، دراسة معززة بنظريات

فقهية وقرارات قضائية حديثة. صدرت عن ١- المجلس الأعلى بالرباط ٢-

محكمة التعقيب بتونس ٣- محكمة النقض بالقاهرة.

- al-'ABBÛDÎ 'Abd al-'Alî. - **La détention d'un bien foncier, selon le**

droit musulman et la jurisprudence, étude étayée par les doctrines et par les jurisprudences récentes issues de 1- La cour suprême de Rabat, 2- La cour de cassation de Tunis, 3- La cour de cassation du Caire. Casablanca / Beyrouth, al-Markaz al-Thaqâfi al-'Arabî, 1996, 208 p.

- العراقي حماد. - شرح قانون الزواج المغربي.

- al-'IRÂQÎ Hammâd. - **Commentaire du droit de mariage marocain.** Casablanca, al-Matba'a al-Malakiyya, 1996.

- العربي بن المهدي رزق الله. - الوجيز في القانون التجاري الجزائري.

- al-'ARABÎ b. al-MHÎDÎ Razq Allâh. - **Précis du droit commercial algérien.** Alger, 1996, 71 p.

- العلمي عبد الواحد. - مجموعة القانون الجنائي : محينة بكل النصوص

الصادرة منذ دخولها حيز التنفيذ ومعلق عليها بأحكام القضاء.

- al-'ALAMÎ 'Abd al-Wâhid Idrîs al-'Alawî. - **Recueil de droit pénal : actualisé et annoté.** Casablanca, 1996, 286 p.

- العلوي العبيدي محمد. - الأحوال الشخصية والميراث في الفقه المالكي.

- al-'ALAWÎ al-'ABÎDÎ Muhammad. - **Le statut personnel et l'héritage en droit mâlékite.** s. 1. (Casablanca), Ifrîqiyâ al-Charq, 1996, 334 p.

Le droit malékite présenté sous forme de code en 1439 articles. Comme pour le code de Qadrî Pacha en droit hanéfite, certains articles sont très longs. L'ouvrage est établi d'après les sources classiques. Mais les références sont données sans bibliographie en sorte qu'on ne sait à quoi renvoie, par exemple, hâchiya (superglose). Est-ce à celle d'al-'Adawî sur al-Khurchî ? ou celle de Rahûnî (ou Rahûn ?) ? Ou encore à celle d'al-Wazzânî ? Ou à celle d'al-Dussûqî ? Sans compter qu'il existe parfois plusieurs éditions d'un même texte...

- فاطمي إدريس. - تانون الأسرة بين الثابت والمتغير.

- FÂZLÎ Idrîs. - **Le code de la famille entre l'immuable et le variable.** Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 625-642.

- الفرستائي الننوسي الشيخ أبو العباس أحمد بن محمد بن بكر.

القسمة وأصول الأرضين. كتاب في فقه العمارة الإسلامية.

- al-FARASTÂ'Î al-NUFÛSÎ Abû al-'Abbâs Ahmad b. Muhammad b. Bakr.

- **La division et les fondements des sols.** Jam'iyat al-Turâth, al-Qarâra, 1997, 635 p.

(voir analyse approfondie in rubrique *Anthropologie*)

- الفطناسي محمد. - **فقه القضاء المدني التونسي.**
- al-FATNÂSÎ Muhammad. - **La jurisprudence du Droit civil tunisien.** Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques, Tunis, Charikat Awrbîs li-l-Tibâ'a, 1997, 714 p.
- القداح عمر أبي علي الهواري. - **المسائل الفقهية.**
- al-QADDÂH 'Umar Abî al-Hawwârî. - **Les questions juridiques.** Étude et édition de Muhammad Abû al-Ajfân at-Taymîmî al-Qayrawânî, La Valette (Malte), Matba'at, 1996, 224 p.
- C'est une réédition corrigée d'un ouvrage édité à Tunis en 1990. Son auteur est mort en 734/1333. L'ouvrage porte surtout sur des questions de culte, accessoirement sur le mariage et la vente. L'introduction du correcteur (52 p.) constitue une étude importante mettant en valeur le souci d'al-Qaddâh de suivre la coutume.
- قيقة جويده. - **الشركات التجارية بين تأزم أوضاعها وانفراجها.**
- QÎQA Juwayda. - **Les sociétés commerciales, entre l'aggravation et l'amélioration de leur situation.** Sousse, Dâr al-Mizân li-l-Nachar, 1996, 259 p.
- كراجي مصطفى. - **أثر التمويل المركزي في إستقلالية الجماعات المحلية في القانون.**
- KARÂJÎ Mustafâ. - **L'influence du financement central sur l'autonomie des collectivités locales en droit algérien.** Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 342-358.
- الماسي إبراهيم زعيم. - **المرجع العملي في الإجتهد القضائي الإداري.**
- al-MÂSÎ Ibrâhîm Za'im. - **Guide pratique de la jurisprudence administrative.** Casablanca, Matba'at al-Nachr al-Jadîda, 1996, 941 p.
- المجدوبي الإدريسي محمد. - **إجراءات التحقيق في الدعوى في قانون المسطرة المدنية المغربي.**
- al-MAJDÛBÎ al-IDRÎSÎ Muhammad. - **L'instruction dans le code de procédure civil marocain.** Damas, Matba'at al-Kâtib al-'Arabî, 1996, 331 p.
- مرزاق محمد. - **النظام القانوني للمنازعات الجبائية بالمغرب.**
- MIRZÂQ Muhammad. - **Le système juridique concernant les contentieux de l'impôt au Maroc.** s.l., 1996, 299 p.
- المزغني علي واللغماني سليم. - **مقالات في الحداثة والقانون.**
- al-MZAGHNÎ 'Alî et al-LAGHMÂNÎ Salîm. - **Articles sur la nouveauté**

et le droit. Tunis, Dâr al-Janûb li-l-Nachr, 1994, 188 p.

- مقدم سعيد. - إعادة تكييف نظام مراقبة المشروعية في قطاع الوظيفة العمومي.

- MUQADDAM Sa'îd. - **La réadaptation du système de contrôle de la légalité dans le secteur de la fonction publique.** Revue des sciences juridique, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 330-342.

- مقدم سعيد. - أخلاقيات الوظيفة العمومية. دراسة نظرية تطبيقية من زاوية : التأصيل، الحقوق والالتزامات المهنية، النظام التأديبي للموظفين.

- MUQADDAM Sa'îd. - **Le code de déontologie de la Fonction publique. Etude théorique et pratique de l'authenticité, des droits et devoirs professionnels et du système disciplinaire des fonctionnaires.** Alger, Dâr al-Umma, 1997, 167 p.

- الناصر الواد محمد. - شروط تسليم المجرمين الأجانب في القانون التونسي.

- al-NÂSIR al-WÂD Muhammad. - **Les conditions d'extradition des criminels étrangers dans le droit tunisien.** Revue Tunisienne de Droit, Tunis, 1996, p. 25-54.

- نسيب محمد ازرققي. - علاقة الإنسانية بالتراث المشترك.

- NASÎB Muhammad Azraqî. - **La relation de l'humanité avec le patrimoine commun.** Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques, Alger, 1996, p. 672-724.

Généralités

- الدستور.

- **La constitution.** al-Mamlaka al-Maghribiyya, Wazârat al-Ittisâl, 1996.

- على درب إقرار عمل نيابي صادق : حصيلة السنة ١٩٩٤-١٩٩٥.

- **Sur la voie de la consécration d'un parlementarisme authentique : résultat de l'année législative 1994-1995.** s.l., 1996, 301 p.

- مجموعة قرارات المجلس الأعلى : مادة الأحوال الشخصية من ١٩٨٣ الى ١٩٩٥.

- **Recueil des décisions du Conseil supérieur : article du statut personnel de 1983 à 1995.** s.l., 1996, 291 p.